Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 4 (1916)
Heft: 1-2

Artikel: La chapelle romane de St-Nicolas aux Granges d'Illens
Autor: Peissard, N.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817770

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Chapelle romane de St-Nicolas aux Granges d'Illens

par N. PEISSARD, professeur.

Le 8 octobre 1914, un violent incendie dévorait les vastes bâtiments des Granges d'Illens, que la commune de Rossens venait d'acheter peu auparavant. Il s'agissait de rebâtir. Le terrain fut donc déblayé et préparé en vue de la construction d'une ferme mieux aménagée et plus confortable. Ce travail réservait une surprise archéologique. En décapant un petit ressaut de terrain, vis-à-vis du four, la pioche des démolisseurs révéla des vestiges de murs encore en parfait état. (Pl. 1). Ce fut d'abord un mur, puis un cintre, comblé de pierres et de tuf brûlés, parmi lesquels un ouvrier trouva une burette gothique en étain, et, quelques jours plus tard, un nouveau mur, parallèle au premier (Pl. 2). Le long de ce mur, à l'extérieur, on découvrit 15 squelettes d'adultes et d'enfants, placés sur une seule ligne et orientés NO-SE (Pl. 2, C-D).

Averti par M. Clerc, gérant du domaine, je me rendis à Illens, le 8 février 1915, afin d'examiner l'état des choses et, cas échéant, d'en faire dresser le plan. Sans aucun doute possible, il s'agissait d'une chapelle, et, chose plus conséquente, d'une chapelle romane, orientée NE-SO. Les murs s'élevaient, en moyenne, à 0,60 m. au-dessus du niveau du sol primitif parfaitement reconnaissable. Le mur droit mesurait 7,25 m. de longueur sur 0,90 m. d'épaisseur ; celui de gauche 11,50 m. sur 0,75 m. L'abside, d'une épaisseur de mur de 0,65 m., accusait un diamètre intérieur de 3,60 m. sur une profondeur ou rayon de 1,80 m. à partir de l'arc triomphal. La nef, de son côté, comportait 7,40 m. sur 4,50 m. Le mur gauche se prolongeait de 2,60 m. en dehors de

la chapelle. Le mur de façade, très bien lié au mur gauche, existait encore sur une longueur de 2,15 m. Le restant, ainsi qu'environ 1,80 m. du mur droit, avait été démoli les jours précédents.

L'examen des murs confirma les renseignements fournis par

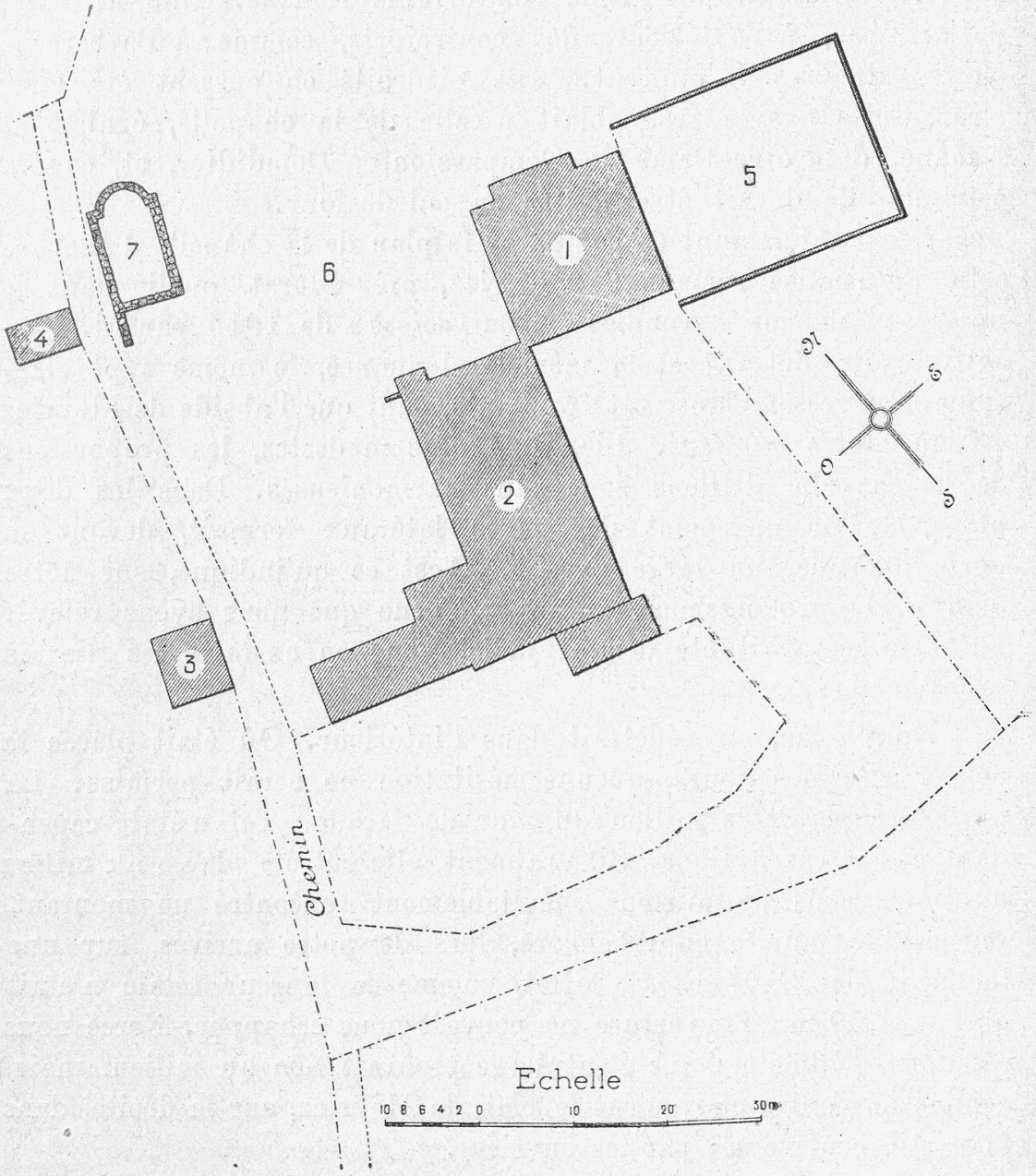

Pl. 1.

les ouvriers. Ils portaient, en effet, des traces indiscutables de feu. Cette chapelle avait donc disparu dans un incendie.

L'appareil, d'autre part, n'était nullement caractéristique, non plus que le mortier. C'était une grossière maçonnerie, faite de

pierres des champs brisées et de cailloux roulés. Elle ressemblait étrangement à celle usitée, de nos jours encore, dans certaines constructions de la campagne. Il était, de ce chef seul, impossible de dater la construction. Heureusement que l'abside, en plein cintre, proclamait elle-même son origine romane. Elle ne comportait pas, à l'extérieur, des contreforts, comme à Barberêche ou à Rueyres-St-Laurent. Les piedroits en eussent été visibles. Cette abside ressemblait à celle de la chapelle, également romane, de Notre-Dame de Compassion, à Domdidier, et, comme celle-ci, elle devait être voûtée en cul-de-four.

Il est intéressant de comparer le plan de la chapelle d'Illens à celui de l'église romane de Meyriez, près Morat, publié dans le numéro 1 de nos «Annales fribourgeoises» de 1915 par M. l'architecte Broillet. C'est la même ordonnance, le même type classique. La ressemblance est frappante, sauf que l'abside de Meyriez est un cintre *surélevé*. Bien que plus modestes, les proportions de la chapelle d'Illens sont plus harmonieuses. Dans les deux plans, le prolongement des murs latéraux formait, devant la porte d'entrée, un large porche. C'est ce qu'indique, sur notre plan 2, le prolongement du mur gauche que nous avons relevé. Le reste en avait été démoli jadis, pour en extraire les pierres probablement.

Du porche, on pénétrait dans l'intérieur. Où était placée la porte? De nos jours, aucune hésitation ne serait permise. La porte occuperait le milieu du mur de façade. Tel n'était cependant pas le cas à Illens. Si, vraiment, elle eût été placée au milieu du mur, nous en aurions inévitablement rencontré un montant, puisque le mur existait encore, lors de notre arrivée, sur une longueur de 2,15 m. En effet, comme la largeur totale n'était que de 4,50 m., l'ouverture ne pouvait nous échapper. Force nous est donc d'admettre que l'entrée se trouvait non au milieu, mais, comme le montre clairement le plan de Meyriez, sur la droite, dans la partie bouleversée par les ouvriers.

A quelle partie de l'époque romane faut-il attribuer la chapelle d'Illens? Je ne sais. Elle est certainement de la même époque que l'église romane de Meyriez. Les deux édifices devaient être contemporains ou peu s'en faut; mais les données purement archéologiques relevées en ces deux endroits, sont trop vagues pour oser une affirmation précise. Tout ce que je puis avancer,

sans crainte d'erreur, c'est que notre chapelle appartenait au moins à la période finale du style roman dans notre pays, c'est-à-dire au XIIme siècle et peut-être même à la première moitié du XIIIme.

L'histoire me permettra d'ajouter à ces données strictement archéologiques, quelques renseignements complémentaires.

« *Illens* » désignait exclusivement le castel, tandis que les fermes portaient le nom de : « *Grange devant Illens* » — « *Apud grangiam ante Illens* ». — C'est ainsi que le commissaire Berthet Souvey intitulait un chapitre des reconnaissances féodales qu'il dressait, en 1441, par ordre du bressan Pierre de la Baume, seigneur d'Arconciel et d'Illens. La seconde partie de ce même titre nous donnera un précieux renseignement. Il dit : « *à la grange devant Illens, soit auprès de la chapelle de St Nicolas* », *(apud grangiam ante Illens seu capellam sancti Nicolai)*. Ce texte mentionne positivement la chapelle retrouvée en 1915 et, d'autre part, il indique le vocable du saint à qui elle était dédiée : saint Nicolas.

N'ayant nullement l'intention de faire l'historique des granges ou fermes, je me bornerai à utiliser les textes se rapportant à la chapelle. Ces fermes avaient été remises à cens ou albergées par les seigneurs ; aussi, le 25 août 1441, les frères Friod reconnaissent-ils, en faveur de Pierre de la Baume, la moitié du ténement de la grange devant Illens, soit :

1. Une maison ou grange, son chesaulx et la place située devant et derrière, ainsi qu'un chesaulx, possédé par indivis avec Mermet Moullet, et *touchant à la chapelle ;*

2. une maison et son chesaulx avec, sur le devant, une place entourant la chapelle de trois côtés et, à l'orient, la place appartenant à Moullet avec *le four* qui s'y trouve enclavé, etc., moyennant le cens annuel de 7 livres lausannoises, 2 coupes de bon froment, 2 coupes d'avoine à la mesure de Fribourg et 2 chapons.

Le même jour, Mermet Pilliod, le jeune, reconnaît pareillement, en son nom personnel et au nom de son frère Pierre, les biens que leur avait donnés Mermet Moullet, comprenant l'autre moitié du ténement, soit « la maison ou grange qu'ils habitent présentement, son chesaulx et ses appartenances, surtout les places possédées en indivision avec les frères Friod, situées devant le château d'Illens, *proche de la chapelle*, c'est-à-dire *à l'endroit même où elle est construite* ».

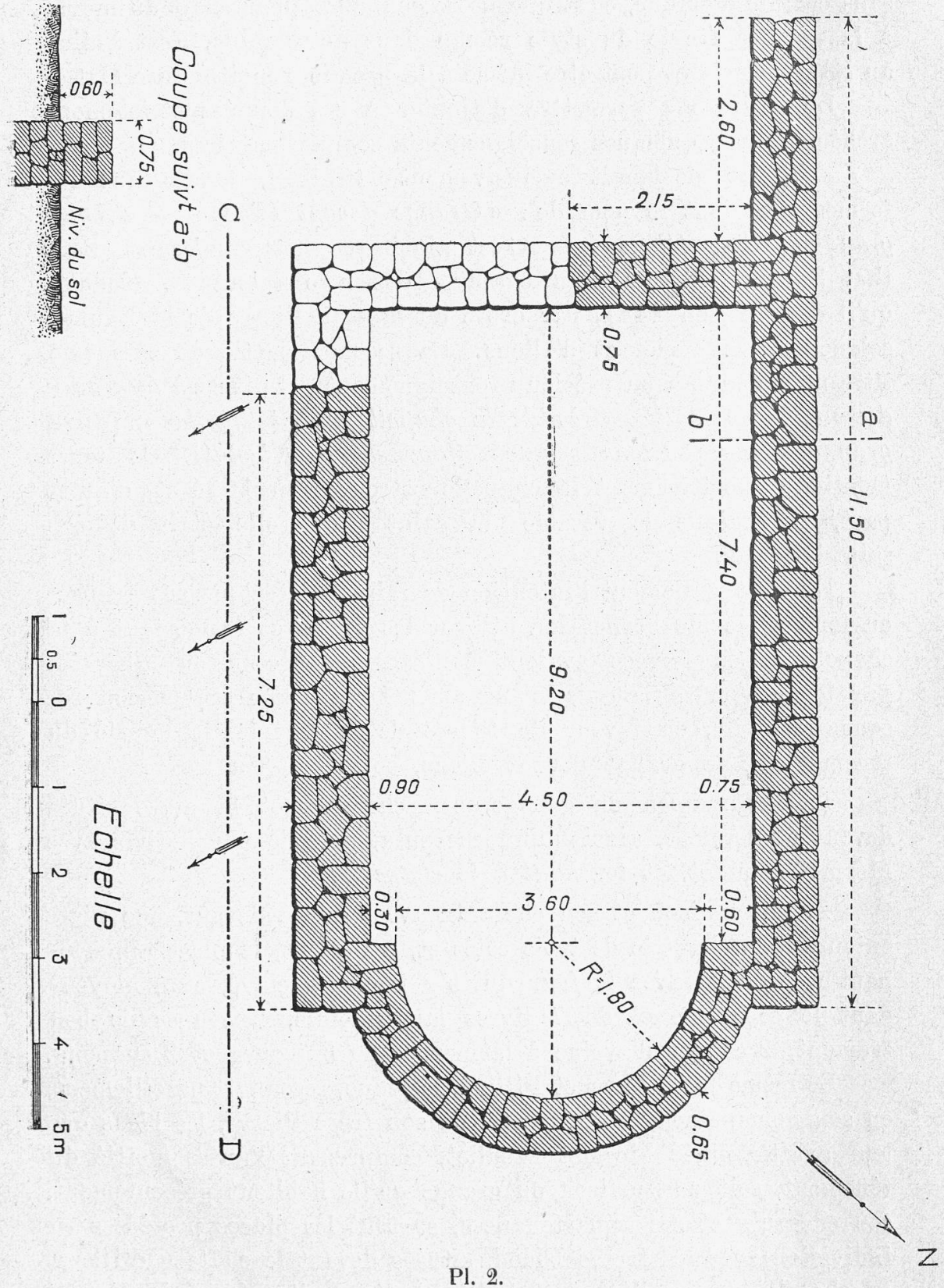
Coupe suivt a-b
0.60
0.75
Niv. du sol
C
D
a
b
2.60
2.15
0.75
11.50
7.40
9.20
7.25
0.90
4.50
0.75
0.30
3.60
0.60
R=1.80
0.65
Echelle
1
0.5
0
1
2
3
4
5m
N

Pl. 2.

Chose curieuse et exemple frappant de déformation toponymique : les textes français des reconnaissances postérieures aux grosses latines altèrent insensiblement l'expression « prope capellam » « proche ou auprès de la chapelle », usitée en 1441. Ainsi on trouve : « auprès de la chappelle » — « au pré de la chappelle » — « pré chappelle » et enfin « le pré de la chappelle ».

Le 6 février 1678, François Sudan, d'Hauteville, mari de Marguerite Clerc, reconnaît les biens hérités par sa fille dans la succession maternelle, à savoir : « une maison et grange, chesaulx et curtine devant et les appartenances derrier avec certain chesaulx jadis a pré réduit siz devant la dite maison dit pré de la chappelle jouxte le pré de noble Jean-Pierre Meyer au nom de sa dame, la charrière du chasteau entre deux devers byze, la maison et appartenances devant et derrier a present ruynée par le feu et a jordilliet réduit, etc... »

Quelques pages plus loin, les autres bâtiments de Sudan sont aussi indiqués comme « ouaillés » (rasés, détruits) par le feu.

Serait-ce à cette époque et dans le même incendie que fut détruite la chapelle romane de St Nicolas ? Je le crois, car les documents, postérieurs à 1678, ne mentionnent plus ni la chapelle, ni même le pré de la chapelle. Le souvenir de ce lieu de prière disparut complètement. Le pré de la chapelle était devenu le pré du château !

Quelle était la raison d'être de cette chapelle excentrique ?

Par son ancienneté architecturale, elle remonte certainement à l'origine même de la seigneurie d'Illens. Elle est assurément contemporaine du château primitif dont elle était la chapelle seigneuriale. La distance qui la séparait du château ne devait pas être un obstacle, car, au Moyen-âge, on plaçait assez volontiers l'église hors de l'enceinte du château et même du bourg. Les exemples ne manquent pas : Corbières, Montagny, Pont, etc. D'ailleurs, à cette époque, les fermes ou granges devant Illens ne paraissent pas distinctes du château. Elles en constituaient les dépendances immédiates. Ce serait donc cette chapelle que pillèrent nos pieux ancêtres, en 1475, et d'où ils emportèrent un ornement, une table d'autel en pierre et les livres.